

## MAIRIE

1597, Route de Cuiseaux  
71480 LE MIROIR

Tél : 03 85 76 71 32

Fax : 03 85 72 56 86

[mairie.miroir147@orange.fr](mailto:mairie.miroir147@orange.fr)

Bulletin d'information n° 12 – juin 2019

# La Lettre Municipale

---

Madame, Monsieur,

*Notre planète est en danger du fait de l'activité humaine et chacun de nous, à son niveau, doit en prendre conscience et mettre en place des actions correctives. Certes, il n'est pas facile de changer nos habitudes mais, si nous voulons que nos descendants vivent dans un cadre de vie agréable, dans une nature où la faune et la flore gardent toute leur place, il est absolument nécessaire de nous remettre en question. Le monde scientifique a, depuis longtemps, reconnu que tous les produits chimiques tels que les pesticides, désherbants, ont un impact sur notre santé. Je veux encore croire qu'il n'est pas trop tard et que nous puissions revenir à un monde plus écologique, au sens noble du terme.*

*Il faut savoir que, si toute l'humanité consommait autant de ressources que les Européens, elle utiliserait l'équivalent de 2,8 planètes Terre pour subvenir à ses besoins. Cela veut dire que, en un peu plus de 5 mois, nous avons pêché plus de poissons, abattu plus d'arbres et récolté plus que ce que la nature peut nous fournir en une année. Nous avons également émis plus de carbone que ce que les océans et les forêts sont en mesure d'absorber. Et pour produire plus que ce que la nature peut nous donner, il faut également plus de produits chimiques. Je ne suis pas sûr que notre bonne vieille terre puisse supporter ce traitement très longtemps. Certains faits doivent nous alerter comme, par exemple, la mortalité importante des abeilles. En effet, sans leur pollinisation, nous n'aurions ni fruits, ni légumes.*

*Alors prenons les choses en main et changeons notre façon de vivre.*

*La commune a impulsé cette dynamique en supprimant totalement l'utilisation des produits phytosanitaires. Cela prouve que des solutions existent sans qu'elles soient, pour autant, compliquées à mettre en œuvre.*

Le Maire,

Jean-Paul RAVASSARD



Depuis 2017, la commune s'est engagée dans une démarche **sans utilisation de produits phytosanitaires** (Zéro Phyto) pour l'entretien de sa voirie et de ses espaces publics.

Le 26 janvier 2018, la commune s'est engagée, avec l'aide de FREDON Bourgogne, dans cette démarche volontaire afin de répondre à la nouvelle réglementation du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : la loi Labbé et la loi de transition énergétique interdisant l'usage des pesticides.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est interdit à l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements publics d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytopharmaceutiques (à l'exception des produits de biocontrôle, des produits qualifiés à faible risque et des produits utilisables en agriculture biologique) pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé.

**Pour les particuliers, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019**, il est interdit d'acheter, de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires, sauf si ces produits sont considérés comme produits de biocontrôle, ou autorisés en l'Agriculture biologique, ou classés à faible risque.

**Le non-respect des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires prévues par la loi est une infraction pénale** qui sera passible de 6 mois d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende (Article L253-17 du Code rural et de la pêche maritime).

Cette démarche a permis à la commune de faire le point sur ses pratiques d'entretien et de déterminer un plan de désherbage. Ainsi, **en 2018 aucun traitement chimique n'a été réalisé par notre employé communal, Emmanuel GOYOT.**

En effet, le désherbage s'est fait de façon manuel (cimetière, chemins piétonniers le long de la RD 311, RD 972 et parking de la Boutique) et à l'aide d'outils achetés en cours d'année avec l'appui de l'Agence de l'eau :

Un désherbeur mécanique motorisé et une brosse de désherbage mécanique



De plus, la commune a choisit de laisser place à l'enherbement naturel ou à l'enherbement par semis :



Espace devant l'église  
Enherbement naturel



Enherbement par semis  
au fond du cimetière

Il est vrai que suite à la modification des pratiques d'entretien et à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, le paysage des rues de la commune va évoluer et la présence d'herbe sera plus perceptible.

Cette démarche n'aura de sens que si, vous aussi, vous vous impliquez dans notre action en limitant l'emploi des pesticides dans votre jardin.

Des solutions simples existent :

- ✓ Accepter des pelouses naturellement fleuries et installez des haies pour favoriser la présence d'insectes utiles au jardin
- ✓ Sélectionnez des plantes et des variétés adaptées au type de sol, à l'orientation du jardin et au climat
- ✓ Enherbez les joints ou les allées

- ✓ Paillez et installez des plantes couvre-sols pour éviter la pousse de mauvaises herbes et favoriser la biodiversité
- ✓ Privilégiez l'action mécanique (binette, sarcloir) pour désherber
- ✓ Apprendre à reconnaître les auxiliaires et insectes prédateurs des nuisibles dans notre jardin

Vous trouverez de nombreux conseils sur le site dédié :

<http://www.jardinier-autrement.fr/>

## **Fleurissement**

Le 15 mai, sous l'impulsion de M. Daniel MILLET, quelques bénévoles ainsi que notre employé communal ont mis en place quelques 600 plants de fleurs destinés à agrémenter le bourg de la commune tout au long de cet été.

Les massifs et les jardinières avaient auparavant été préparés par notre employé, Manu.

Pour améliorer la qualité de la terre, il a utilisé le terreau qu'il prépare tout au long de l'année avec les déchets verts.

Pour limiter les arrosages et l'enherbement, un paillage sera mis en place dans les massifs. Ce paillage sera issu du broyage de bois effectué au printemps.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet, quelques bénévoles, viendront, une fois par semaine, entretenir les massifs et jardinières. Nous les remercions pour leur implication dans l'embellissement de la commune.



## **Extinction de l'éclairage public la nuit**

La mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public la nuit prévue au 1<sup>er</sup> juin est repoussée à une date ultérieure et sera effective dès que le réglage des horloges aura été effectué par le SYDESL.

Rappel : L'extinction se fera entre 23h00 et 05h00 sauf dans la nuit de samedi à dimanche.

## **Elagage**

Coups de vent à l'automne, chutes de neige en hiver... Chaque année, des lignes téléphoniques ou électriques sont coupées suite à la chute de branches d'arbres qui représentent également un risque pour la sécurité de la circulation sur nos routes.

Nous vous rappelons que les riverains doivent élaguer leurs arbres, arbustes et haies situés sur leur propriété en bordure de la voie publique de manière à ce qu'ils n'empiètent pas sur celle-ci et que les branches ne viennent pas toucher les câbles EDF et de téléphone. La responsabilité des riverains en cas d'accident sera engagée.

Chacun est donc invité à faire le tour de sa propriété (jardin, champ, chemin privé, bois) afin de s'assurer qu'aucun arbre ne présente un risque afin d'éviter tout dysfonctionnements de la téléphonie fixe, mobile et d'Internet, coupure d'électricité et accident routier.

## **Vie associative**

- ✓ Société de chasse « La Louve » : Ball-trap les 27 et 28 juillet 2019
- ✓ Club « rencontres et Amitiés » : Thé dansant le 13 octobre 2019
- ✓ Cantine scolaire : Soirée choucroute le 26 octobre 2019

[www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)

# ZÉRO PESTICIDE

c'est **1000 FOIS MIEUX**  
pour ma santé  
et la planète



## MA MAISON

## sans pesticides

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est interdit pour les particuliers d'acheter, d'utiliser et de stocker des pesticides chimiques\* pour jardiner ou désherber.

Cette réglementation a pour objectif de vous protéger et de préserver l'environnement.

Rapportez vite vos produits dans la déchetterie la plus proche qui se chargera de leur destruction.

Retrouvez les solutions alternatives aux pesticides chimiques\* sur [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)

*\*fongicide, herbicide, insecticide, molluscicide...*

